

Rapport de la Municipalité au postulat de Cynthia Fivaz et Stéphanie Reda

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du Conseil communal du 25 octobre 2018, un postulat a été déposé par les Conseillères Mmes Fivaz et Reda, contresignés par les Conseillers Cochand, de Buren, Frossard-Goy, Falconnet, Pittet, Riva, Trottet et Vigouret.

L'objet du postulat est « *Sauver des vies par l'achat d'un défibrillateur et la formation de citoyens volontaires à la réanimation cardiaque et à l'utilisation d'un défibrillateur* ».

1. Préambule

A ce stade, plusieurs questions se posent à la Municipalité, celles-ci sont développées ci-dessous. Après renseignements pris auprès du Canton, il s'avère que ce dernier a répondu à une interpellation de la Députée Ginette Duvoisin en février 2018, avec les conclusions suivantes :

Le Conseil d'Etat procède à la mise en place d'un réseau de premiers répondants vaudois qui devrait débiter au printemps 2018. Ce futur réseau devrait à moyen terme être « connecté » avec les réseaux de premiers répondants des cantons voisins, augmentant ainsi les probabilités d'interventions et promettant des synergies, tant au niveau des volontaires que des développements de l'application Momentum. (Réponse du Conseil d'Etat - annexe 1)

D'autre part, le Service de la santé publique nous a également mis à disposition le Concept de Premier répondant (first responder) soit l'annexe 2. Il nous a été précisé *qu'en se basant sur l'expérience tessinoise et fribourgeoise, le Canton observe que les défibrillateurs AED en « libre-service » sont rarement utilisés en comparaison des appareils des partenaires feux bleus ou ceux qui appartiennent à des entités privées (entreprises, centres sportifs, centres commerciaux, salles de spectacles, etc.) inscrits dans l'application des premiers répondants.*

Compte tenu de ce qui précède, l'acceptation du postulat, pour autant que l'appareil apparaisse dans l'application « Fondation First Responders Vaud » permettrait d'augmenter le nombre AED disponibles pour les secouristes de votre commune.

Néanmoins nous (le canton) souhaitons insister sur le fait qu'installer un défibrillateur n'est pas suffisant pour espérer sauver des vies. Pour que la réponse au postulat prenne tout son sens, il faudrait intégrer l'acquisition d'un défibrillateur dans un concept consistant à annoncer son emplacement mais surtout à former du personnel communal qui s'inscrirait comme « First responder » dans l'application. Par ailleurs, les villageois devraient être informés de l'existence d'un tel concept par l'intermédiaire de votre brochure communale ou du site internet et incités à s'y inscrire.

2. Défibrillateur AED

La Municipalité a sollicité une séance avec la société Emergency Training Center qui vend le défibrillateur AED. Cette dernière nous a fourni les explications ci-dessous :

Une séance de démonstration a été faite avec le défibrillateur AED Zoll 3 qui selon nos démonstratrices, est le meilleur pour une Commune. Ce modèle est compatible avec le no 144 et indique les manipulations à faire.

Ce modèle simple d'utilisation se monte à CHF 2'990.- ; il renseigne :

- Sur la qualité du massage cardiaque (fréquence et amplitude en temps réel)
- Assistance vocale et métronome avec écran LCD pour l'aide à la réanimation
- Garantie 8 ans
- Durée de vie de la batterie et des électrodes : 5 ans
- Auto-test quotidien

Sont inclus dans ce prix :

- 1 batterie lithium
- 1 paire d'électrodes qui peuvent être utilisées chez l'adulte et l'enfant
- 1 kit de premiers secours
- 1 autocollant AED

3. Emplacement du défibrillateur

L'endroit idéal serait plutôt à l'extérieur pour être atteignable en tout temps.

La plupart des défibrillateurs communaux sont à l'intérieur d'un bâtiment, mais dans ce cas ne sont pas atteignables 24h / 24h.

Si le défibrillateur est placé à l'extérieur il faut prévoir une caisse boîtier chauffant. Il faut également qu'une prise de courant soit disponible.

Il y a une possibilité d'avoir un appel automatique au 144 lorsque l'appareil est enlevé de son boîtier. Selon l'expérience ce n'est pas l'idéal car les personnes ayant pris le défibrillateur vont se déplacer et donc les secours ne sauront pas où se trouve la personne en détresse.

4. Maintenance et coût du boîtier

- Caisse boîtier : CHF 790.-
- Caisse boîtier avec alarme au 144 : CHF 980.-
- Changement de la batterie et des capteurs tous les 4 ans environ, ou après chaque emploi. Un rappel à la Commune est fait par l'entreprise pour faire les changements
- Prix CHF 230.- pour la batterie et CHF 190.- pour les électrodes
- Il faut en outre vérifier chaque semaine ou mois que l'appareil est toujours en ordre. Il suffit de regarder si le « vu » est vert. Avec du Wi-Fi il est possible que l'entreprise soit avertie si l'appareil présente un défaut
- Maintenance : CHF 90.-/an
- Avec Wi-Fi : CHF 69.-/ an supplémentaire

Le défibrillateur n'est pas le moyen à lui seul de pouvoir sauver une vie. Si l'on veut être efficace il faut impérativement que ce moyen soit couplé avec des personnes formées aux premiers secours et au massage cardiaque. Si l'on souhaite être à l'optimum de la prévention il faudrait en avoir plusieurs dans la Commune et si possible à l'extérieur des bâtiments communaux.

Afin que le dispositif soit efficace, il serait donc indispensable de former un minimum de 15 volontaires résidant dans notre Commune. La Municipalité n'entend pas imposer une formation au personnel communal.

5. Formation et objectifs des cours

- Agir en maîtrisant les gestes de base de la réanimation cardio-pulmonaire chez les adultes et les enfants, selon les directives du SRC et de l'AHA : massage cardiaque, ventilation et défibrillation à l'aide d'un DEA (Défibrillateur Externe Automatique)
- Reconnaître les signes précurseurs de l'infarctus du myocarde et de l'AVC (Accident Vasculaire Cérébral)

Contenu du cours :

- Porter assistance tout en assurant sa propre sécurité
- Transmission du no d'appel d'urgence national
- Explication de la chaîne de survie
- Entraînement des aptitudes de base chez l'adulte, l'enfant et le nourrisson : première évaluation, massage cardiaque, ventilation, défibrillation à l'aide du DEA
- La position latérale de sécurité et les manœuvres de désobstruction des voies aériennes
- Traitement de divers scénarios à complexité croissante avec feed-back formatif

Coût des cours BLS :

- Cours complet CHF 180.-/personne, maximum 5 personnes (4 heures)
- Cours compact CHF 110.-/personne, maximum 5 personnes (2 heures)

Les certifications des cours BLS sont valables deux ans et doivent donc être renouvelés.

Formateurs :

Les instructeurs dispensant cette formation sont tous des professionnels de la santé en activité (médecins, infirmiers spécialisés en soins intensifs, soins d'urgence et anesthésie, ambulanciers).

6. Application numérique

- Il existe une application « first responders » qui mobilise les personnes volontaires qui ont suivi la formation BLS « cours premiers gestes qui sauvent »
- Lors d'un téléphone au 144, une alerte est donnée sur l'application des personnes volontaires. Elles ont le choix d'y répondre ou pas. Elles peuvent également sur l'application choisir le périmètre dans lequel elles sont disponibles
- A chaque minute qui passe ce sont 10% de chance de survie qui s'envolent

- On ne peut pas se tromper, si la personne n'est pas en défibrillation l'appareil ne se met pas en marche. Il y a une touche enfant sur l'appareil pour régler l'intensité du courant
- L'important est de former un maximum de personnes aux gestes du massage cardiaque, qui maintient l'apport d'oxygène au cerveau

7. Efficacité et analyse médicale

La Municipalité a sollicité un avis médical auprès du Dr Gilbert Guignard, à Payerne :

Mode d'action d'un défibrillateur externe automatique

Le cœur est une pompe musculaire autonome générant ses propres pulsations. Partant d'un point précis, le « nœud sinusal », l'influx électrique se propage ensuite aux deux ventricules, produisant une contraction éjectant le sang dans l'aorte et les poumons.

En cas d'infarctus, de maladies prédisposantes, de troubles électrolytiques ou même d'électrocution cet influx est perturbé, chaque fibre musculaire se contractant isolément de façon anarchique avec pour résultat une inefficacité du débit cardiaque.

Le principe du défibrillateur est de faire passer à travers le muscle cardiaque un courant électrique suffisamment violent pour littéralement " remettre à zéro " toutes les fibres musculaires et les resynchroniser en un mouvement efficace.

Il faut cependant garder à l'esprit que, dans une majorité des cas la pathologie qui a causé cette fibrillation sera suffisamment grave pour empêcher le cœur de récupérer (par exemple dans le cas d'un infarctus important causant une nécrose étendue du myocarde). Ce n'est donc pas un " resuscitateur miracle " mais une aide potentielle dans certaines situations bien précises.

Conditions d'utilisation

Si une personne s'effondre, perd connaissance et NE RESPIRE PLUS, le sauveteur éventuel doit tout d'abord MAINTENIR la circulation sanguine par un massage cardiaque approprié. Pour être efficace il doit avoir été formé à cette pratique. S'il est seul il ne pourra en même temps aller chercher un défibrillateur. Tout au plus pourra-t-il faire une très courte pause pour taper le 144 sur son portable mis en champ libre et continuer son massage. S'il est accompagné il fera aller chercher l'appareil et le fera ouvrir et préparer sans cesser son action. On n'oubliera jamais le 144. L'emplacement des électrodes est clairement décrit sur le module mais encore une fois des démonstrations et un entraînement régulier sont indispensables pour être rapide et efficace. La mise en place est sans danger supplémentaire pour le patient. L'appareil détectera automatiquement la pertinence ou non d'une action et indiquera aux sauveteurs de ne pas toucher le patient pendant la décharge !

En cas d'insuccès on reprend le massage en attendant les secouristes.

Conclusion

Il faut garder à l'esprit que l'efficacité de ces appareils est fortement conditionnée au maintien d'un groupe de personnes aussi grand que possible prêts à s'entraîner régulièrement aux manœuvres de réanimation et prêts aussi à une certaine disponibilité, tout en sachant

qu'elles n'auront que très peu de chances d'avoir à utiliser leurs compétences. Il faudra donc éviter les écueils que sont un sentiment de frustration et de lassitude.

D'un point de vue médical, il est à remarquer que la grippe tue beaucoup plus de personnes dans le Canton de Vaud que la fibrillation ventriculaire. Dès lors que votre Municipalité envisage l'achat d'un défibrillateur, il serait également logique de proposer des vaccins ou même de faire des campagnes de sensibilisation concernant les fléaux de santé publique que sont par exemple le diabète, le surpoids, l'hypertension, le tabagisme, l'alcoolisme et même la sédentarité, s'il s'agit de sauver des vies. La question est donc pour votre autorité, de savoir jusqu'où elle se sent impliquée dans les problèmes de santé de la population.

8. Responsabilité de la Commune

La Municipalité s'est posé la question de sa responsabilité. La réponse qui nous a été donnée est : aucune.

Toutefois la question éthique reste entière pour celui qui pratique la manipulation, par exemple dans le cas où une personne aurait rédigé des directives anticipées précisant qu'elle ne souhaite pas être réanimée ou dans le cas d'une personne réanimée qui aurait des séquelles à vie.

9. Expérience de Communes ayant un défibrillateur

La Municipalité a également demandé à certaines Communes citées dans le postulat quelles étaient leurs expériences après l'achat d'un défibrillateur. Voici les réponses reçues :

Commune d'Aclens :

- Quand l'avez-vous acheté et auprès de quelle entreprise ? *En août 2013 / Aprotéc – Av. Vibert 19 à Carouge*
- Depuis cet achat, combien de fois a-t-il utilisé ? *jamais*
- Avez-vous souscrit un contrat d'entretien pour cet appareil ? *oui, 2x par an. Cela comprend le contrôle de l'appareil, remplacement des électrodes, de la batterie et de la pile à une périodicité variable selon l'article, ainsi qu'un contrôle et reconditionnement après chaque utilisation*
- Est-ce que les employés communaux doivent vérifier de temps à autre si les accus sont toujours chargés ? *non*
- L'avez-vous posé à l'intérieur ou à l'extérieur d'un bâtiment ? *il est à l'intérieur de la salle de gym*
- Est-il connecté directement avec le 144 ? *Je ne pense pas*
- Combien de personnes ont été formées pour utiliser votre défibrillateur ? *uniquement l'employé communal*
- S'il y a utilisation, faut-il le remettre en état après ou pas ? *oui, l'entreprise s'en charge*

Commune de Cugy : *elle n'a finalement pas acheté de défibrillateur.*

Commune d'Eclépens :

- Quand l'avez-vous acheté et auprès de quelle entreprise ? *Février 2017 / APROTEC SA – 1227 Carouge*
- Depuis cet achat, combien de fois a-t-il utilisé ? *Jamais*
- Avez-vous souscrit un contrat d'entretien pour cet appareil ? *Oui (contrôle annuel + remise en service après utilisation)*
- Est-ce que les employés communaux doivent vérifier de temps à autre si les accus sont toujours chargés ? *Non, la surveillance se fait via un raccordement par réseau local (LAN) directement sur le serveur de supervision Aprotect, avec envoi automatique de courriels d'alerte ou d'informations*
- L'avez-vous posé à l'intérieur ou à l'extérieur d'un bâtiment ? *A l'extérieur de la Maison de commune (zone couverte)*
- Si vous avez posé dit appareil à l'extérieur d'un bâtiment communal, a-t-il subi des actes de vandalisme ? *Non, l'appareil est muni d'un système de photo contrôle (prend une photo de la personne qui ouvre le capot)*
- Est-il connecté directement avec le 144 ? *Oui, l'appareil est équipé d'une liaison téléphonique GSM*
- Combien de personnes ont été formées pour utiliser votre défibrillateur ? *Par notre journal local, nous avons annoncé son installation et avons organisé une séance de formation pour les habitants (il n'y a eu que très peu de personnes intéressées). En principe, l'appareil peut être utilisé par toutes les personnes car il guide les utilisateurs à l'aide de message vocaux et visuels pendant toute l'intervention. D'autre part, notre appareil est également équipé pour les nouveaux-nés et les enfants (clé pédiatrique)*
- S'il y a utilisation, faut-il le remettre en état après ou pas ? *Il doit être remis en état (électrodes)*

Commune de Gollion : après analyse de la situation, elle a décidé de ne pas en acquérir

Commune de Montilliez :

- Quand l'avez-vous acheté et auprès de quelle entreprise ? *en 2018, à CardioRea Sàrl*
- Depuis cet achat, combien de fois a-t-il utilisé ? *jamais*
- Avez-vous souscrit un contrat d'entretien pour cet appareil ? *non mais l'entreprise nous recontactera pour changer les accus dans 5 ans*
- Est-ce que les employés communaux doivent vérifier de temps à autre si les accus sont toujours chargés ? *Oui et non, le coffret est alimenté électriquement, mais à faire un contrôle de temps à autre, et les accus sont garantis pour fonctionné 5ans en veille*
- L'avez-vous posé à l'intérieur ou à l'extérieur d'un bâtiment ? *A l'extérieur devant le bâtiment administratif*
- Si vous avez posé dit appareil à l'extérieur d'un bâtiment communal, a-t-il subi des actes de vandalisme ? *Non, mais l'armoire est alimentée et a une alarme de 100 db*
- Est-il connecté directement avec le 144 ? *Non, mais on les a annoncés et on a diffusé la recherche de personne pour le réseau de First responders*
- Combien de personnes ont été formées pour utiliser votre défibrillateur ? *La société offre une heure de présentation /formation que l'on a proposé à nos citoyens, malheureusement peu de personne sont venue*
- S'il y a utilisation, faut-il le remettre en état après ou pas ? *Oui, les électrodes et les batteries*

Commune de Penthalaz :

- Quand l'avez-vous acheté et auprès de quelle entreprise ? *2011 Metlife CHF 5'400.-*
- Depuis cet achat, combien de fois a-t-il utilisé ? *jamais*
- Avez-vous souscrit un contrat d'entretien pour cet appareil ? *non*
- Est-ce que les employés communaux doivent vérifier de temps à autre si les accus sont toujours chargés ? *Un contrôle au début de la saison de la Piscine*
- L'avez-vous posé à l'intérieur ou à l'extérieur d'un bâtiment ? *intérieur*
- Est-il connecté directement avec le 144 ? *non, mais c'est le même qu'eux (2011)*
- Combien de personnes ont été formées pour utiliser votre défibrillateur ? *3*
- S'il y a utilisation, faut-il le remettre en état après ou pas ? *Achat d'électrodes si le patient part en ambulance avec et contrôles des piles*

Commune de Poliez-Pittet :

- Quand l'avez-vous acheté et auprès de quelle entreprise ? *Mai 2018 auprès de Emergency Training Center*
- Depuis cet achat, combien de fois a-t-il utilisé ? *1*
- Avez-vous souscrit un contrat d'entretien pour cet appareil ? *non*
- Est-ce que les employés communaux doivent vérifier de temps à autre si les accus sont toujours chargés ? *Il est contrôlé régulièrement à l'interne*
- L'avez-vous posé à l'intérieur ou à l'extérieur d'un bâtiment ? *Il se trouve à l'extérieur du bâtiment communal*
- Si vous avez posé dit appareil à l'extérieur d'un bâtiment communal, a-t-il subi des actes de vandalisme ? *Aucun acte de vandalisme à ce jour*
- Est-il connecté directement avec le 144 ? *non*
- Combien de personnes ont été formées pour utiliser votre défibrillateur ? *5*
- S'il y a utilisation, faut-il le remettre en état après ou pas ? *Certaines pièces doivent être remplacées après utilisation (coût environ CHF 200.-)*

Commune de Préverenges :

- Quand l'avez-vous acheté et auprès de quelle entreprise ? *En 2012 auprès de Emergency Training Center à Cugy*
- Depuis cet achat, combien de fois a-t-il utilisé ? *Aucune*
- Avez-vous souscrit un contrat d'entretien pour cet appareil ? *Non, il y a une garantie de 7 ans*
- Est-ce que les employés communaux doivent vérifier de temps à autre si les accus sont toujours chargés ? *Le remplacement doit se faire obligatoirement tous les 5 ans, il faut juste agender le remplacement*
- L'avez-vous posé à l'intérieur ou à l'extérieur d'un bâtiment ? *Nous en avons 2 à l'intérieur d'un bâtiment*
- Est-il connecté directement avec le 144 ? *Pas à notre connaissance*
- Combien de personnes ont été formées pour utiliser votre défibrillateur ? *Nous faisons régulièrement des cours avec tous nos collaborateurs (Sécurité municipale, Voirie, Greffe, Conciergerie, etc.)*
- S'il y a utilisation, faut-il le remettre en état après ou pas ? *Oui, l'entreprise le reprend pour le contrôler et le remet en état et nous propose un appareil en prêt*

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'acquérir un défibrillateur, mais cela uniquement lorsque quinze bénévoles seront dûment formés, auxquels il est rappelé que les certifications devront être renouvelées tous les deux ans. En outre, ceux-ci s'engagent à figurer sur l'application pour le périmètre de Vufflens-la-Ville.

Compte tenu de l'expérience des autres Communes et de l'entretien que la Municipalité a eu avec la société Emergency Training Center, la formation s'avère essentielle et devrait être pérenne.

En effet, il serait dommage d'acquérir un tel matériel et ne pas être en mesure de l'utiliser efficacement en cas de besoin. La Municipalité ne peut qu'espérer que, si le Conseil communal entre en matière sur cet achat, la liste des personnes formées soit étoffée chaque année avec de nouveaux bénévoles prêts à se former, ce qui compenserait le départ de certains pour des raisons diverses. Toutefois et à ce stade, la Municipalité n'a pas de garantie quant à la motivation de la population de Vufflens-la-Ville par rapport à cette formation et à l'impact sur la durée qu'elle pourra avoir.

Nous prions le Conseil communal de prendre acte du rapport de la Municipalité sur le postulat de Mmes Cynthia Fivaz et Stéphanie Reda.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

La Secrétaire

I. Rossel

S. Böhlen



Vufflens-la-Ville, le 28 janvier 2019

Annexes : ment.

Traité par I. Rossel

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Ginette Duvoisin – Un élan du cœur pour sauver des vies

Rappel de l'interpellation

Quels sont les gestes adéquats à adopter lorsqu'une personne est victime d'un malaise cardiaque et qu'il faut compter une demi-heure pour que l'ambulance arrive sur le lieu d'intervention ? Lorsque l'on sait qu'une victime d'attaque cardiaque perd chaque minute 10 % de chance de survie, du matériel et des intervenants formés de proximité devraient être mis en place.

Le canton du Tessin a créé une fondation, suite à l'intervention de plusieurs ambulanciers, dont l'objectif est d'augmenter les chances de survie des victimes d'arrêt cardiaque et de sensibiliser les différents acteurs sociaux face à ce type d'intervention en milieu extra-urbain. Les ambulanciers sont habilités à former des bénévoles au certificat de réanimation Basic Life Support - Automated external defibrillator (BLS-AED), une formation théorique et pratique spécifique pour la réanimation des personnes victimes d'attaques cardiaques. La fondation tessinoise met à disposition des défibrillateurs sur tout le territoire cantonal et assure le maintien de ces appareils, en échange d'une contribution financière des communes. Les défibrillateurs sont référencés auprès de la centrale 144. En cas d'intervention, la centrale guide les répondants qui se trouvent à proximité et leur indique l'endroit où se trouve le défibrillateur. Une application est également disponible gratuitement sur l'AppStore pour permettre aux répondants de géolocaliser la zone d'intervention. Les cantons de Berne, Soleure et Fribourg ont ou vont mettre en place un tel réseau.

Quelques communes de notre canton se sont préoccupées de cette situation ; elles ont pris en charge la formation de bénévoles et l'achat de défibrillateurs. Des bénévoles se sont spontanément proposés pour suivre la formation et se sont même offerts pour devenir répondants à toute heure du jour et de la nuit, ce qui démontre un bel élan envers un projet enthousiasmant, qui permet de sauver des vies.

Je souhaite dès lors poser les questions suivantes au Conseil d'Etat.

- 1. Quelle est la position du Conseil d'Etat par rapport à cette démarche de réseau de proximité avec des personnes formées pour intervenir en cas d'attaque cardiaque ?*
- 2. Dans le cadre des urgences santé, le Conseil d'Etat envisage-t-il de mettre en place, en collaboration avec les communes, un réseau global d'intervention dans tout le canton ?*
- 3. La mise à disposition de défibrillateurs, référencés auprès de la centrale 144, sur tout le territoire cantonal est-elle envisagée ?*
- 4. Un projet pilote de mise à disposition de défibrillateurs dans les pharmacies du canton a été initié. Quel est le bilan de cette expérience ?*

Réponses du Conseil d'Etat

1 INTRODUCTION

1.1 Généralités

Les arrêts cardio-respiratoires font depuis de nombreuses années l'objet d'importants travaux de recherche ayant pour but de définir les meilleurs gestes à effectuer face à une personne en arrêt cardio-respiratoire ainsi que les soins et traitements optimaux à mettre en œuvre pour augmenter le taux de survie. Malgré cela, la survie des patients victimes d'un tel accident reste très faible. Si pour des patients retrouvés plusieurs minutes/heures après l'événement une augmentation des chances de survie reste faible, le potentiel d'amélioration devient important lorsque le malaise survient devant un témoin.

D'un point de vue général, la population suisse est sensibilisée de plus en plus tôt à l'importance des gestes de réanimation,

notamment par des cours de réanimation dans certaines écoles ou lors du cursus pour le permis de conduire. De plus, de nombreuses entreprises organisent des formations de réanimation (cours BLS-AED). Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) dans son commentaire de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail rappelle d'ailleurs aux entreprises l'importance de disposer de collaborateurs en nombre suffisant aptes à entreprendre, entre autres, des manœuvres de réanimation. Comme précisé dans l'interpellation, de nombreuses communes vaudoises ont également formé leur personnel communal voire acquis des défibrillateurs. Tous ces éléments augmentent ainsi la probabilité de rencontrer, dans l'entourage immédiat d'une victime d'un arrêt cardio-respiratoire, un sauveteur potentiel. C'est pourquoi, il convient de mettre en place des stratégies permettant de réunir sans délai victimes et sauveteurs.

1.2 Situation dans le canton du Tessin, de Fribourg et d'autres cantons

En 2005, la fondation cantonale " Ticino Cuore " a été créée avec pour but d'augmenter les chances de survie après un arrêt cardio-respiratoire, notamment en permettant au patient de recevoir un massage cardiaque efficace et en apportant un défibrillateur en moins de 5 minutes. Pour atteindre cet objectif, ont été mis en place :

- un réseau dense de premiers répondants volontaires (exigence minimale : cours BLS-AED à jour) et mobilisables rapidement par le biais de la même application smartphone accessible à tous (Momentum) ;
- un réseau structuré de défibrillateurs répartis sur tout le canton, répertoriés à la Centrale 144 et visibles sur la même application smartphone ;
- des cours BLS-AED largement dispensés à la population, notamment pour tous les écoliers.

Grâce à ces différentes actions, le taux de survie (patients sortis de l'hôpital) est passé de 16% en 2005 à 57% en 2016.

Depuis 2012, le Canton de Fribourg suit l'exemple du Tessin et la Fondation " Fribourg Cœur " a été créée, en étroite collaboration avec la Fondation " Ticino Cuore ". Dès le mois d'août 2012, les patrouilles de la Police cantonale fribourgeoise sont équipées de défibrillateurs et les agents sont alarmés simultanément à l'ambulance. Depuis janvier 2017, Fribourg dispose également de l'application Momentum pour l'alarme des premiers répondants.

Il est important de relever que les fondations " Ticino Cuore ", " Fribourg Cœur " et la Centrale 144 de Berne ont le souhait de créer des liens entre les différents cantons qui utilisent l'application Momentum pour permettre d'établir un réseau intercantonal (voire national). D'autres cantons limitrophes ou romands ont manifesté leur intérêt (Genève, Valais, Fribourg, Jura et Berne).

1.3 Situation dans le canton de Vaud

La Fondation Urgences Santé (FUS) assure toutes les activités de régulation du système préhospitalier vaudois (via le numéro 144) ainsi que les réponses apportées par la Centrale téléphonique des médecins de garde (CTMG).

La prise en charge des personnes victimes d'arrêts cardio-respiratoires débute par une réanimation guidée par la Centrale 144 puis l'envoi de l'ambulance, du SMUR ou de l'hélicoptère médicalisé de la REGA.

Depuis l'automne 2016, le Service de la santé publique, en collaboration avec la FUS, prépare un projet visant la mise en place d'un réseau de premiers répondants.

A partir du 1er janvier 2018, tous les gendarmes de la Police cantonale, au total 580, sont formés aux gestes de réanimation de base BLS-AED (Basic Life Support – Automated External Defibrillation) et 41 véhicules d'intervention, répartis sur tout le canton, ont été équipés d'un défibrillateur. Engagés en urgences sur demande de la Centrale 144, les policiers interviendront potentiellement sur l'ensemble des arrêts cardio-respiratoires annoncés. Leur mobilité (voiture de police) ainsi que leur disponibilité permanente (24h/24) pourraient donner des résultats probants.

2 RÉPONSES AUX QUESTIONS

1. Quelle est la position du Conseil d'Etat par rapport à cette démarche de réseau de proximité avec des personnes formées pour intervenir en cas d'attaque cardiaque ?

Le Conseil d'Etat met en place un réseau cantonal de premiers répondants capable de répondre rapidement à une urgence cardiaque n'importe où dans le canton.

A cette fin, le département de la santé et de l'action sociale :

- prépare une convention avec la Fondation " First Responders " (anciennement Fribourg Cœur qui a changé ses statuts) afin de développer un réseau de premiers répondants dans le canton de Vaud, voire en Romandie ;
- évalue l'application Momentum afin de l'utiliser pour le futur réseau des premiers répondants vaudois ;
- prépare avec la FUS les conditions nécessaires à l'engagement des moyens lors des arrêts cardio-respiratoires, soit : les premiers répondants, les ambulances, les SMUR et la REGA.

Ces démarches seront accompagnées d'une communication en 2018 afin d'initier le recrutement des premiers répondants volontaires et de permettre au canton de Vaud de disposer d'une réponse aux arrêts cardio-respiratoires, à l'instar de ceux

du Tessin et de Fribourg.

Le Conseil d'Etat précise que le Groupement romand des services de santé publique (GRSP - Berne, Genève, Vaud, Valais, Tessin, Fribourg, Neuchâtel et Jura) s'est prononcé en faveur de l'utilisation par tous de l'application Momentum. Cela devrait permettre des développements communs et surtout favoriser les synergies entre les réseaux des différents cantons concernés.

2. Dans le cadre des urgences santé, le Conseil d'Etat envisage-t-il de mettre en place, en collaboration avec les communes, un réseau global d'intervention dans tout le canton ?

Comme indiqué ci-dessus, le Conseil d'Etat soutient la mise en place d'un réseau de premiers répondants dans tout le canton de Vaud, en principe dès le printemps 2018.

En effet, en raison de la mobilité quotidienne des personnes hors des frontières des cantons, il est apparu pertinent d'envisager un projet régional. A l'instar des modèles fribourgeois et tessinois, tout secouriste formé aux gestes de réanimation pourra s'annoncer et télécharger l'application lui permettant d'être engagé. La clé de l'efficacité étant la reconnaissance de l'arrêt cardio-respiratoire et l'engagement rapide d'un premier répondant, la Centrale 144 reste au centre du projet, qui doit être un projet cantonal.

Chaque commune qui le souhaite pourra collaborer au projet au travers de la fondation qui la sollicitera pour transmettre l'information à ses habitants. Les communes pourraient également acquérir des défibrillateurs qu'elles rendraient accessibles aux secouristes.

3. La mise à disposition de défibrillateurs, référencés auprès de la centrale 144, sur tout le territoire cantonal est-elle envisagée ?

Depuis plusieurs années, la Centrale 144 vaudoise alimente une base de données sur l'emplacement des défibrillateurs qui lui sont annoncés. Ces appareils seront référencés dans l'application Momentum, permettant ainsi au régulateur d'orienter un sauveteur vers un défibrillateur.

Si le fait de répertorier l'emplacement des défibrillateurs puis d'en amener un sur le lieu de l'événement est important, le Conseil d'Etat rappelle néanmoins que la priorité absolue doit être donnée à un démarrage rapide des gestes de réanimation, ce qui est déjà mis en œuvre par la Centrale 144.

4. Un projet pilote de mise à disposition de défibrillateurs dans les pharmacies du canton a été initié. Quel est le bilan de cette expérience ?

Le projet " Pharmacies et défibrillateurs " a été mis en place en février 2014. L'objectif était d'évaluer si la mise à disposition d'un défibrillateur dans des pharmacies de régions représentatives du canton permettrait de prendre en charge plus précocement les arrêts cardio-respiratoires.

31 pharmacies du canton ont été équipées, à savoir l'ensemble des pharmacies d'Yverdon (ville), des pharmacies du district Oron-Lavaux (district) ainsi que la pharmacie de la gare de Lausanne (lieu statistiquement à risque en fonction de sa fréquentation importante).

Le choix des emplacements en pharmacie était décidé en partant de l'hypothèse que des patients en difficulté - problèmes/douleurs thoraciques - pourraient se présenter dans ces officines et que la répartition géographique des officines permettrait d'être à proximité de la majeure partie des arrêts cardio-respiratoires.

Malgré une prolongation de 8 mois du projet, soit plus de 3.5 ans, une seule utilisation d'un défibrillateur, sans administration d'un choc électrique, a eu lieu sur l'ensemble des zones testées. Afin de vérifier que ce chiffre n'était pas lié à un mauvais choix des établissements retenus, le Service de la santé publique a simulé les résultats qui auraient été obtenus si les 252 pharmacies du canton avaient été équipées.

Au final, il ressort clairement que le choix d'un tel emplacement limite fortement l'accessibilité des appareils, notamment au regard des heures d'ouverture et que les officines sont généralement trop éloignées du type de lieu principal de survenue des arrêts cardio-respiratoires (80% à domicile). Pour ces deux raisons, ce projet ne sera pas étendu au reste du canton.

3 CONCLUSIONS

Le Conseil d'Etat procède à la mise en place d'un réseau de premiers répondants vaudois qui devrait débiter au printemps 2018. Ce futur réseau devrait à moyen terme être " connecté " avec les réseaux des premiers répondants des cantons voisins, augmentant ainsi les probabilités d'interventions et permettant des synergies, tant au niveau des volontaires que des développements de l'application Momentum.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 28 février 2018.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean



**Service de la santé
publique**

Bâtiment administratif
de la Pontaise
Av. des Casernes 2
1014 Lausanne

Annexe 2

Concept de Premier répondant (ci-après « First responder »)

du Canton de Vaud

Le concept développé ci-après a été élaboré par le Service de la santé publique avec les partenaires concernés (Fondation First Responders, Fondation Urgences Santé)

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. First Responder.....	4
3. Fondation First Responders.....	4
4. Mise en place du concept dans le canton de Vaud.....	5
5. Obligations, inscription et couverture des first responders.....	5
6. Moyens de transport.....	5
7. Secret professionnel.....	6
8. Suivi post-intervention et soutien psychologique.....	6
9. Démission.....	6
10. Exclusion.....	6
11. Partenaires.....	6

1. Introduction

Une des principales causes de mortalité en Suisse est l'arrêt cardio-respiratoire, communément appelé « mort subite ». Il est défini par une interruption brutale de la circulation sanguine et de la respiration.

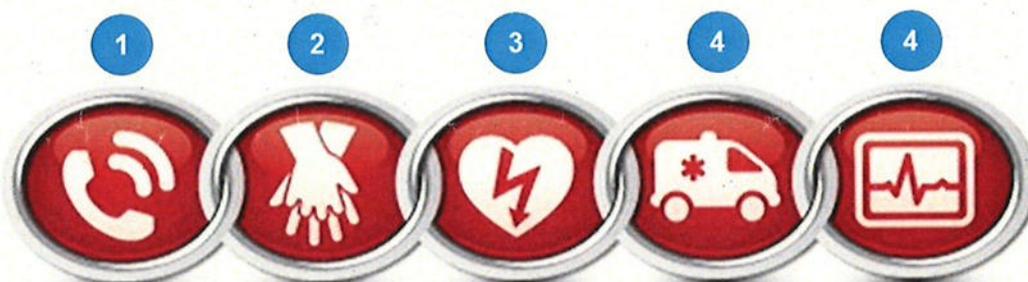
L'étiologie cardiaque sur territoire suisse nous indique que l'incidence de l'arrêt cardiaque s'élève à environ 0,7 à 1,0 pour mille habitants (0,7-1,0 ‰), ce qui correspond à un arrêt cardiaque toutes les 70-90 minutes, ou environ 6'000 à 8'000 arrêts cardiaques par an, dont près de 450 événements annuels pour le Canton de Vaud.

Plus de 80% de ces patients présentent un trouble du rythme initial de type fibrillation ventriculaire, entraînant l'arrêt cardiaque. S'il est pris en charge rapidement, notamment par la mise en œuvre immédiate des gestes de réanimation, les chances de survie sont considérablement augmentées avec un excellent pronostic neurologique.

La chaîne de survie comporte plusieurs maillons :

1. la reconnaissance rapide de l'arrêt cardiaque et l'alerte des secours ;
2. le début rapide du massage cardiaque (« *Basic Life Support – BLS* ») ;
3. la défibrillation précoce (« *Automated External Defibrillator – AED* ») ;
4. les soins professionnels avancés (« *Advanced Cardiac Life Support – ACLS* »).

Figure 1. Concept de la chaîne de survie selon l'*American Heart Association (AHA)* et l'*International Liaison Committee on Resuscitation (ILCOR)*



Près de 70% des arrêts cardio-respiratoires ont lieu à domicile, et lorsqu'aucun geste de base n'est entrepris avant l'arrivée des secours, le taux de survie diminue d'environ 10% chaque minute. Or, le délai de réponse d'une ambulance est souvent supérieur à 10 minutes et ce, malgré toutes les dispositions mises en place. C'est la raison pour laquelle, selon les études, le taux de survie actuellement en Suisse, s'élève à 3-5% pour l'ensemble et tous les types d'arrêt cardio-respiratoire. Toutefois des améliorations notables sont possibles, puisque, si l'on compare les taux de survie des victimes d'un arrêt cardio-respiratoire sur la seule arythmie de type « fibrillation ventriculaire » (80% des cas comme mentionné plus haut), le taux de survie pourrait progresser pour atteindre une valeur proche de celle du Tessin, qui représente la référence européenne avec un taux de 57%.

Le taux de survie exceptionnel au Tessin s'explique par la réduction significative du délai de prise en charge du patient grâce à la mise en place d'un concept de « First Responders », initié par la « Fondazione Ticino Cuore ». Dans les faits, le canton a équipé la Centrale d'appels sanitaires urgents – 144 d'une application informatique (« First Responders Tessin») permettant d'alarmer des first responders et de localiser les 950 défibrillateurs annoncés sur le territoire tessinois et répertoriés dans l'application. Plus de 3'000 bénévoles, formés aux gestes de base de la réanimation cardio-pulmonaire (BLS), se sont inscrits et sont actifs en qualité de first responder.

Ainsi, lors d'une alarme pour un arrêt cardio-respiratoire (suspecté ou avéré), le personnel de la Centrale d'appels sanitaires urgents peut engager, en plus des secours professionnels, un first responder disponible à proximité de l'incident cardiaque, tout en localisant le défibrillateur le plus proche.

Des études internationales démontrent que seuls deux gestes peuvent être reconnus comme efficaces pour sauver des vies, à savoir le massage cardiaque et la défibrillation. Ces gestes dépendent toutefois de mesures préalables permettant d'être alerté, d'être formé et d'avoir accès aux ressources humaines (first responder) et techniques (défibrillateurs) pour une prise en charge rapide et efficace.

Sur mandat du Département de la santé et de l'action sociale du Canton de Vaud (DSAS) et en collaboration avec la Centrale d'appels sanitaires urgents vaudoise, la Fondation First Responders peut désormais proposer une réponse adaptée aux victimes d'un arrêt cardio-respiratoire, notamment par les mesures suivantes :

- identification du lieu où l'incident cardiaque survient ;
- engagement immédiat de secouristes professionnels et non professionnels ;
- accès rapide et facilité à un défibrillateur ;
- promotion du programme auprès de la population et des entreprises (densification du réseau de secouristes) ;
- formation anticipée et à grande échelle de secouristes à la réanimation et à la défibrillation ;
- création d'un programme d'amélioration continue de la qualité.

2. First Responder

Le secouriste visé par le projet est qualifié de « *First Responder* ». Ce terme désigne toute personne bénévole formée aux gestes de réanimation et de défibrillation qui accepte d'intervenir sur un événement cardiaque. Le first responder a ainsi pour mission principale de renforcer les maillons 2 et 3 de la chaîne de survie.

Le first responder est alerté par la Centrale d'appels sanitaires urgents, via l'application pour smartphone « *First Responders Vaud* », ceci parallèlement aux services préhospitaliers (ambulances, SMUR, REGA, etc.). L'application lui permet de concrétiser son engagement par une confirmation.

Le first responder est alerté par la Centrale d'appels sanitaires urgents uniquement sur le mot-clé « arrêt cardiaque ». On ne peut exiger de lui des mesures plus avancées que les gestes de réanimation acquis dans un cours de réanimation cardio-pulmonaire et défibrillation précoce (BLS-AED). Il ne remplace en aucun cas l'engagement des services préhospitaliers et son engagement cesse dès l'arrivée des secours professionnels. Par ailleurs, le first responder n'a aucune légitimité médicale. Il n'exécute aucun acte médical délégué et ne peut ni prescrire, ni administrer un médicament. Pour être intégré dans le programme, le first responder doit répondre aux obligations du point 6.

Le first responder est alerté par le biais de son smartphone, pour autant qu'il ait sélectionné la région concernée lors de son inscription. Il peut alors accepter ou refuser l'intervention. S'il l'accepte et qu'il se trouve plus près du patient que l'ambulance, il reçoit les informations complémentaires utiles et précises (adresse, identité de la victime, accès à un défibrillateur, etc.). Il peut alors se rendre sur place et commencer le massage cardiaque.

3. Fondation First Responders

La Fondation First Responders (anciennement Fondation Fribourg Cœur) est une fondation d'utilité publique créée en 2012. Elle a pour but de favoriser la diminution de la mortalité des personnes victimes d'un arrêt cardio-respiratoire par la mise en place d'une application informatique pouvant coordonner un réseau de first responders sur le territoire vaudois, à l'instar de la Fondazione Ticino Cuore pour le Tessin.

Les principales sources de financement reposent sur les subventions publiques et le soutien privé (LoRo, mécénat, dons, etc.).

Fort de son expérience fribourgeoise, la Fondation a intégré en 2018 les cantons du Jura et de Vaud dans le concept « First Responders ». L'objectif à court terme est de permettre au dispositif d'évoluer vers une version romande, puis nationale, qui permettra à tout first responder, grâce à l'application, de s'inscrire dans chaque région du pays en fonction de sa mobilité.

Afin de remercier les intervenants qui se sont engagés auprès des victimes et de partager leurs témoignages, la Fondation organise, entre autres, la manifestation des « Chevaliers du cœur ».

4. Mise en place du concept dans le canton de Vaud

Les objectifs spécifiques du concept pour le canton de Vaud se décrivent comme suit :

- encourager la formation des first responders aux gestes de réanimation (massage et défibrillation) ;
- assurer le « refresh » de la formation de réanimation aux gestes de réanimation pour les agents de la police cantonale vaudoise ;
- promouvoir le concept de first responder auprès de la population, des autorités et des entreprises vaudoises (développement du réseau de first responders) ;
- mettre en place le recensement et l'accès aux défibrillateurs ;
- mettre à disposition l'application informatique pour smartphone permettant d'alerter des first responders en cas d'arrêts cardiaques et de communiquer la localisation des défibrillateurs se trouvant à proximité ;
- assurer l'amélioration continue de la qualité du concept de first responder ;
- développer des indicateurs d'activité et de résultats afin de produire des statistiques.

L'application informatique proposée afin d'alarmer les first responders est actuellement mise à disposition des Centrales d'appels sanitaires urgents de plusieurs cantons dont Bâle, Berne, Fribourg, Soleure, Tessin et le Valais.

5. Obligations, inscription et couverture des first responders

Pour pouvoir adhérer au réseau de first responders, les critères minimaux sont :

1. avoir 18 ans révolus ;
2. posséder un smartphone ;
3. avoir suivi une formation « BLS-AED », reconnue par le Swiss Resuscitation Council (SRC) et renouveler la validation de sa formation tous les deux ans (refresh) ;
4. signer la « Charte des First Responder du canton de Vaud » fixant le cadre d'engagement.

Les personnes intéressées à s'engager comme first responder s'inscrivent au moyen d'un formulaire disponible en ligne. La Fondation First Responders confirme l'inscription après avoir vérifié la validité des critères d'admission.

Par ailleurs, les personnes officiant strictement dans le cadre de first responder bénéficient d'une couverture pour la responsabilité civile dans le cadre de l'intervention uniquement.

Les first responders œuvrent à titre bénévole.

6. Moyens de transport

Pour se rendre sur le lieu d'intervention, le first responder qui utilise son véhicule privé le fait sous sa propre responsabilité. Aucune dérogation aux règles de circulation en vigueur ne saurait être tolérée. Le non-respect de la loi sur la circulation routière dans le cadre d'une intervention peut amener à l'exclusion immédiate du first responder.

7. Secret professionnel

Le first responder engagé par la Centrale d'appels sanitaires urgents est considéré comme un auxiliaire et est soumis au secret professionnel, conformément à l'article 80 de la loi sur la santé publique du canton de Vaud. Il doit observer une stricte discrétion sur l'ensemble des éléments dont il a eu connaissance durant l'intervention. Il reste soumis au secret professionnel, même après la cessation de son activité.

8. Suivi post-intervention et soutien psychologique

Après chaque intervention, le first responder reçoit un formulaire de suivi à compléter via l'application. Les informations sont intégrées au registre cantonal des arrêts cardiaques pour des besoins statistiques. Elles permettent également de déceler les difficultés de mission et ainsi d'améliorer la qualité du projet.

La Fondation First Responders contacte chaque first responder après son intervention, qu'il ait ou non indiqué avoir rencontré une difficulté durant sa mission. Un suivi d'intervention verbal permet de débriefer et mettre en exergue d'éventuelles améliorations à apporter au dispositif.

En cas de besoin, et pour autant que la détresse psychologique soit en lien direct avec l'activité, le first responder peut être orienté par la Fondation First Responders vers une structure spécialisée, mandatée par le canton de Vaud. Le cas échéant, il contacte le numéro 026 475 10 20 où il sera informé des démarches effectives.

9. Démission

Le first responder peut en tout temps cesser ou suspendre son engagement. Il peut se désinscrire directement dans l'application ou supprimer provisoirement/définitivement l'application.

10. Exclusion

La Fondation First Responders se réserve le droit d'exclure un first responder dont le comportement ne respecte pas la Charte. Si un acte répréhensible est accompli par un first responder dans le cadre de son engagement, celui-ci est dénoncé à l'autorité compétente.

11. Partenaires

La stratégie opérationnelle du présent concept repose sur tous les partenaires amenés à intervenir en situation préhospitalière, notamment la Centrale d'appels sanitaires urgents ainsi que les partenaires feux bleus (polices cantonales, communales et intercommunales et les services d'ambulances).

Références

1. European Resuscitation Council Guidelines for Resuscitation 2015 ; K. G. Monsieurs et al. On behalf of the ERC Guidelines 2015 Writing Group Resuscitation 95 (2015) : 1-80.
Actualisation des recommandations sous la direction de l'European Resuscitation Council (ERC)
2. American Heart Association Guidelines Update for Cardiopulmonary Resuscitation and Emergency Cardiovascular Care; R W Neumar et al. Circulation. 2015 ; 132 (suppl 2) : S315-S367.
Actualisation des recommandations sous la direction de American Heart Association (AHA)
3. Mobile-Phone Dispatch of Laypersons for CPR in Out-of-Hospital Cardiac Arrest; M R Singh et al. N Engl J Med 372; 24: 2316-25.
Cet article démontre l'efficacité d'une intervention de santé publique comprenant l'implémentation d'une application de géolocalisation par téléphone portable.
4. Réanimation préhospitalière : retour à l'école ! ; R Mauri, C Benvenuti, R Cianella, A Engeler. Bulletin des médecins suisses ; 2010 ; 91:37.
Cet article décrit une intervention de santé publique réalisée dans le canton du Tessin visant à former les écoliers durant la dernière année de scolarité obligatoire à la réanimation cardiopulmonaire de base.
5. La réanimation par des secouristes volontaires ; P Siebenpfund, G Kaufmann, R Burkart, W Ummenhofer. Bulletin des médecins suisses ; 2015 ; 96(33) : 1124-1126.
Cet article décrit certains exemples dont celui du canton du Tessin qui, de par sa Fondazione Ticino Cuore, a mis en place plusieurs mesures de santé publique (éducation, formation, organisation, installation de défibrillateurs, registre).
6. Points saillants des lignes directrices en matière de RCR et de SUC de l'AHA ; Édition de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada ; 2015 ; 6.
Cet article décrit les programmes communautaires d'accès aux défibrillateurs automatiques à l'intention des secouristes non professionnels.
7. Concept des premiers répondants (« First Responders ») du canton de Fribourg ; État de Fribourg, Direction de la santé et des affaires sociales DSAS ; 2016.

IL EST INDISPENSABLE D'AVOIR LU CE DOCUMENT AVANT D'ACCEPTER LES CONDITIONS GENERALES.

En acceptant les conditions générales de l'application «First Responders Vaud», vous vous engagez à respecter scrupuleusement la « Charte des First responders du Canton de Vaud ».

Charte des First responders du canton de Vaud

Préambule

En cas d'arrêt cardiaque, les chances de survie diminuent de près de 10% chaque minute. Si aucune mesure n'est initiée avant l'arrivée des services de secours professionnels, ces chances sont extrêmement faibles.

Le réseau de first responders du Canton de Vaud a pour but de renforcer les premiers maillons de la « chaîne de survie », à savoir les gestes de réanimation, et si besoin la défibrillation. Le réseau de first responders ne se substitue pas aux secours préhospitaliers professionnels mais les complète.

Engagement du first responder

Toute personne :

- majeure,
- au bénéfice d'une formation de sauveteur « Basic Life Support/Automated External Defibrillator » valable,
- qui possède un smartphone,
- qui ne fait état d'aucun motif d'incompatibilité avec la fonction (notamment condamnation pour un crime ou un délit incompatible ou état de santé physique ou psychique incompatible),
- et qui répond aux critères fixés par le « Concept cantonal de premier répondant »¹,

peut s'inscrire sur l'application «First Responders Vaud». Pour être effective, l'inscription doit être validée par la Fondation First Responders.

Le first responder s'engage à porter secours, dans la limite de ses compétences, à toute personne dans le besoin, sans considération de sexe, d'âge, d'appartenance religieuse, sociale ou culturelle.

L'activité de first responder est bénévole. Aucune rémunération financière n'est accordée.

Le first responder est considéré comme un auxiliaire. Conformément à l'article 80 de la loi sur la santé publique (LSP ; RSV 800.01), il est astreint au secret professionnel. Il devra faire preuve d'une discrétion absolue concernant l'ensemble des éléments dont il a eu connaissance durant son engagement.

¹ Le concept de premier répondant du Canton de Vaud a été établi conjointement par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et la Fondation First Responders. Ce document de référence est disponible sur le site internet de la Fondation First Responders.

Application « First Responders Vaud » pour smartphone

L'application «First Responders Vaud» permet au first responder d'être informé lorsque la Centrale d'appels sanitaires urgents – 144 identifie une situation d'arrêt cardiaque. En cas d'événement, le first responder reçoit un message l'informant du lieu approximatif d'intervention et le temps d'arrivée estimé de l'ambulance. S'il peut y parvenir avant l'ambulance, il s'annonce disponible par le biais de l'application. L'application accepte ou refuse la demande du first responder selon des paramètres définis (position géographique, nombre maximum de first responders acceptés). S'il est accepté, le first responder reçoit les informations supplémentaires (adresse précise, compléments d'informations).

Le first responder accepte d'être géolocalisé par l'application «First Responders Vaud» lorsqu'il s'annonce disponible pour une intervention. En dehors d'un événement, l'application n'effectue aucune géolocalisation.

Intervention du first responder

Lors d'une intervention, le first responder se rend sur place par ses propres moyens. Malgré la notion d'urgence, aucune dérogation aux règles de circulation n'est acceptée. La Fondation First Responders ou la Centrale d'appels sanitaires d'urgence ne peuvent en aucun cas être tenues responsables d'une éventuelle infraction commise ou d'un accident.

Le first responder porte secours dans la mesure de ses connaissances et de ses compétences. Les compétences minimales attendues sont celles d'un sauveteur, à savoir effectuer les gestes basiques de réanimation en attendant l'arrivée des secours préhospitaliers professionnels.

Le first responder ne peut ni administrer, ni prescrire de médicament.

Dès que les services de secours professionnels sont sur place, le first responder se réfère aux directives des intervenants professionnels.

Suivi de l'intervention du first responder

Après chaque intervention, le first responder participe au suivi qualité. Dans ce cadre, il remplit le formulaire post-intervention mis à disposition par la Fondation First Responders.

Le first responder a, en tout temps, la possibilité de recourir à un soutien psychologique s'il en ressent le besoin (pour autant que la détresse psychologique soit la conséquence d'une intervention). En cas de nécessité, le first responder peut contacter la Fondation First Responders au numéro 026 475 10 20 qui l'orientera vers une structure spécialisée mandatée par le canton de Vaud.

Il est de la responsabilité du first responder de s'informer sur les normes de réanimation en vigueur et sur l'évolution du réseau vaudois. Pour cela, le first responder pourra consulter la rubrique « News » sur l'application «First Responders Vaud» et participer aux séances d'informations que la Fondation First Responders organise au besoin.

Le first responder peut cesser ou suspendre son engagement en tout temps. Il peut se désinscrire directement dans l'application ou supprimer provisoirement/définitivement l'application.

Couverture Responsabilité civile

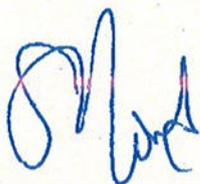
La Fondation First Responders dispose d'une assurance Responsabilité Civile couvrant le first responder sur le lieu de l'intervention. Cette assurance ne couvre pas le first responder lors de son déplacement.

Respect des dispositions de la Charte

En cas de non-respect des éléments précisés ci-dessus ou en cas de comportement inadéquat, la Fondation First Responders se réserve le droit d'exclure un first responder. Toute action répréhensible connue de la Fondation First Responders sera dénoncée à l'autorité compétente.

Le Service de la santé publique du canton de Vaud doit valider toute modification et/ou complément apportés à la présente charte. Le cas échéant, un message est envoyé à chaque first responder par le biaux de l'application «First Responders Vaud». L'entrée en vigueur des modifications intervient trois jours après la notification.

Cette charte est établie à Lausanne, par la Fondation First Responders et validée par le Service de la santé publique du canton de Vaud, le 23 août 2018.



Stéphanie Monod
Cheffe du Service de la santé publique du canton de Vaud

